

PROCURATION

DEVANT SERVIR AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES INVESTISSEURS DU FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS IG MACKENZIE ET DU FONDS D' ACTIONS CANADIENNES IG BEUTEL GOODMAN

LE 5 MARS 2026

Je, soussigné porteur de titres d'organisme de placement collectif du fonds ou des fonds indiqués ci-après (chacun, un « **Fonds** »), nomme par les présentes Matt Grant, vice-président principal, Service juridique, ou, si il n'est pas présent aux assemblées extraordinaires, Michael Porto, vice-président adjoint, Ventes internes et stratégie, tous deux de la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée, gestionnaire des Fonds, ou, à la place de ces personnes, comme mon fondé de pouvoir, avec plein pouvoir de substitution, pour assister, agir et voter en mon nom aux assemblées extraordinaires des porteurs de titres (les « **investisseurs** ») du ou des Fonds qui auront lieu le 7 avril 2026, aux environs de 12 h 30 (heure de l'Est) (11 h 30, heure du Centre), ou à toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement, dans la même mesure et avec les mêmes pouvoirs que si j'y assistais en personne. Les fondés de pouvoir désignés précédemment reçoivent comme directive expresse d'exercer les droits de vote rattachés aux titres du Fonds immatriculés en mon nom de la façon indiquée ci-dessous (voir les notes 1 et 2 ci-après).

Options de vote par procuration

Si vous n'avez pas l'intention d'assister aux assemblées extraordinaires des Fonds, veuillez soumettre votre formulaire de procuration de l'une des trois méthodes suivantes :

1. accéder au site www.secureonlinevote.com, entrer le numéro de contrôle à 12 chiffres figurant plus bas sur le présent formulaire de procuration et suivre les instructions simples qui vous seront données sur ce site Web;
2. transmettre par télécopieur votre formulaire de procuration rempli au 1-888-496-1548 (sans frais);
3. signer et dater le formulaire de procuration et le retourner dans l'enveloppe-réponse affranchie fournie à cette fin.

Pour que les droits de vote qui s'y rattachent soient exercés aux assemblées extraordinaires, votre formulaire de procuration doit parvenir à Proxy Processing Department, 1160-2375 Fremont Street, Port Coquitlam (Colombie-Britannique) V3B 9Z9 au plus tard à 17 h (heure de l'Est) (16 h, heure du Centre) le 2 avril 2026 ou, si une assemblée est reportée, au moins 48 heures (en excluant les samedis, les dimanches et les jours fériés) avant toute reprise de celle-ci.

Résolutions visant les fusions proposées – Assemblées du 7 avril 2026 (Porteurs de titres des Fonds)

EXERCEZ VOS DROITS DE VOTE UNIQUEMENT À L'ÉGARD DES FONDS DANS LESQUELS VOUS DÉTENEZ DES TITRES.

1. Vote **pour** ☐ ou **contre** ☐ la résolution présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations approuvant la fusion du Fonds d'obligations mondiales de base plus IG Mackenzie avec le Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu, comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations.

2. Vote **pour** ☐ ou **contre** ☐ la résolution présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations approuvant la fusion du Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman avec le Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie, comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations.

Si des modifications à une résolution sont proposées aux assemblées extraordinaires, ou à toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement, ou si d'autres questions dont le gestionnaire des Fonds n'a pas actuellement connaissance sont dûment soumises aux assemblées extraordinaires, ou à toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement, la présente procuration confère aux fondés de pouvoir le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de ces modifications ou de ces autres questions comme bon leur semble.

Je révoque toute procuration donnée précédemment à l'égard des assemblées extraordinaires. La présente procuration est sollicitée au nom du gestionnaire des Fonds. Les investisseurs peuvent nommer une personne autre que les fondés de pouvoir désignés ci-dessus pour assister et agir en leur nom aux assemblées extraordinaires. Pour exercer ce droit, il suffit d'inscrire le nom de leur fondé de pouvoir dans l'espace en blanc ci-dessus prévu à cette fin.

Le 2026.

.....
Signature de l'investisseur

.....
Nom de l'investisseur
(en caractères d'imprimerie)

REMARQUES :

1. Si aucune directive n'est fournie, à savoir si le vote est pour ou contre la résolution décrite ci-dessus, les fondés de pouvoir sont enjointes d'exercer les droits de vote rattachés à la présente procuration **POUR** la résolution.
2. La présente procuration doit être signée et datée par l'investisseur inscrit ou par son fondé de pouvoir autorisé par écrit. Si l'investisseur est une société, la procuration doit être signée et datée par un dirigeant ou un représentant dûment autorisé de la société. Si la procuration n'est pas datée dans l'espace prévu à cet effet, elle est réputée porter la date de son envoi par la poste.